

Journée mondiale de l'hygiène menstruelle : les protections intimes sont-elles enfin plus accessibles ?

La précarité menstruelle concerne près de 2 millions de femmes dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Cette situation constitue un frein à leur insertion et augmente les risques de déscolarisation. Suite à la publication de plusieurs rapports parlementaires ces deux dernières années, des actions importantes ont été menées par plusieurs ministères. Mais qu'en est-il réellement ? Les protections hygiéniques sont-elles davantage à disposition pour celles qui en ont besoin ?



iStock/YakobchukOlena

La date du 28 mai pour désigner la Journée Mondiale de l'hygiène menstruelle n'a pas été choisie au hasard. En effet, le 28e jour du mois fait référence au cycle menstruel qui dure en moyenne 28 jours, tandis que le mois de mai est le 5e mois de l'année, ce qui correspond au nombre de jours moyens de la durée des règles. L'objectif de cette journée est multiple : rompre le silence, diffuser largement les informations nécessaires aux jeunes filles et femmes concernant l'hygiène menstruelle et, surtout, s'interroger sur la question de l'accès aux protections hygiéniques pour les femmes les plus précaires, qui n'ont souvent pas les moyens de se procurer les produits dont elles ont besoin en quantité suffisante. Ce phénomène porte le nom de « précarité menstruelle », que [l'association Règles Élémentaires](#) définit comme « *les difficultés à se procurer des produits d'hygiène intime de première nécessité et de vivre dignement ses règles. Certaines personnes victimes de précarité menstruelle n'ont pas accès à suffisamment de produits, d'autres n'y ont pas accès du tout.* » Celle-ci estime que 2 000 000 femmes en sont victimes en France, les empêchant de vivre leurs règles dignement.



L'association vient de publier son nouveau baromètre qui montre que « près d'un quart des moins de 35 ans a été confronté à la précarité menstruelle » et que près « d'une jeune femme sur deux a déjà manqué l'école à cause de ses règles ». Ces résultats font écho à une [étude Ifop commandée en 2019 par Dons solidaires](#), qui révélait déjà qu'une femme sur dix renonce à changer de protection périodique aussi souvent que nécessaire par manque d'argent. L'une des pierres angulaires de l'action contre la précarité

menstruelle demeure le rôle des pouvoirs publics : selon ce nouveau baromètre, près de neuf Français sur dix pensent qu'il faudrait mettre à disposition des protections gratuites pour les personnes qui en ont besoin. C'est à ce titre qu'un budget de 5 millions d'euros a été attribué par le gouvernement ces deux dernières années. Car à cette même période, cet enjeu a été mis sur le devant de la scène grâce à deux rapports, des députées Laëticia Romeiro Dias et Bénédicte Taurine en février 2020 et de la députée Patricia Schillinger en novembre 2019, précisant tous les deux que donner davantage accès aux protections périodiques apparaît comme une étape clé contre la précarité menstruelle.

Du progrès (légers) dans les universités et les prisons

Il s'agit concrètement d'une mise à disposition de protections périodiques dans les prisons, universités, lycées et collèges, pour venir en aide à certaines des personnes qui en avaient le plus besoin. Quelques mois plus tard, le gouvernement a-t-il traduit en actes ces mesures proposées ? « *Le phénomène n'a pas encore tout à fait régressé même s'il est devenu de plus en plus public. On le voit bien dans notre nouveau baromètre qu'en ce qui concerne la question de la précarité menstruelle en tant que telle, les choses n'évoluent pas énormément. Le taux de personnes confrontées à cette situation ou qui connaissent des personnes pour qui c'est le cas sont toujours très importants, sachant que les statistiques les plus importantes se trouvent chez les étudiantes et les plus jeunes* », déplore Maud Leblon, directrice générale de l'association Règles Elementaires, première association française de lutte contre la précarité menstruelle. Ce budget de 5 millions d'euros prévoit notamment, pour les femmes en très grande précarité au quotidien, une mise à disposition des protections périodiques par l'Armée du Salut et la Croix-Rouge française, avec une estimation de 10 500 bénéficiaires.

Par ailleurs, les femmes détenues (2 057 au 1er janvier 2021) disposent désormais d'une distribution gratuite de protections périodiques, mais aussi d'une diversification de la gamme qui leur est proposée à l'achat. « *Certes, beaucoup d'actions ont été mises en place mais elles n'ont pas encore l'ampleur espérée. L'année dernière nous avons collecté et redistribué plus de six millions de protections à 300 000 femmes, ce qui est l'équivalent des activités des cinq premières années de notre association. D'autres associations comme Dons Solidaires ont pu avoir accès à des financements de l'état pour acheter des protections et les redistribuer mais ce n'est toujours pas suffisant pour couvrir les besoins actuels.* », ajoute Maud Leblon. Côté éducation, c'est en 2020 qu'a été annoncée l'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques dans plusieurs lieux collectifs dont l'académie de Lille, à destination d'établissements du second degré, de plus de 60 collèges et lycées relevant de l'éducation prioritaire a permis. Cette mesure ayant permis la distribution de plus de 3 700 protections hygiéniques va être prochainement étendue à cinq départements : Alpes-Maritimes, Ardennes, Landes, La Réunion et Seine-Saint-Denis.

Faites le calcul : combien coûtent vos règles ?

En février 2021, [la ministre Frédérique Vidal annonçait quant à elle](#), pour la rentrée universitaire de la même année, la mise en place de distributeurs de protections périodiques dans les résidences et restaurants universitaires et Services de santé universitaire (SSU). Objectif visé : 1 500 points de distribution accessibles. Sachant que des initiatives existent déjà dans l'enseignement supérieur : Rennes 1 et 2, Nîmes, Sorbonne Nouvelle, Le Havre, UPEC, Avignon, Montpellier, Bordeaux... Mais Maud Leblon déplore que ces distributeurs ne soient pas toujours accessibles au sens premier du terme. « *Cette mise à disposition est très parcellaire étant donné qu'elle ne concerne que les campus et par ailleurs il s'agit d'un seul distributeur*

par campus au fin fond du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur les horaires d'ouverture des services administratifs. Nous sommes d'ailleurs encore très sollicités par les associations étudiantes. Des initiatives ponctuelles se mettent en place mais aujourd'hui il n'y a pas de dispositif global permettant d'assurer que cette situation de précarité menstruelle soit prise en charge de manière globale. » Une enquête de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) [publiée en 2021](#) révèle d'ailleurs à quel point la population étudiante n'est pas épargnée par cette problématique, vrai enjeu de santé publique.

Ses résultats disponibles en ligne montraient en effet que 33% des étudiant.e.s ont besoin d'une aide pour se procurer des protections menstruelles en quantité suffisante. A ce sujet, le [journal Libération a sorti la calculette](#) et estimé que pour un paquet de serviettes hygiéniques de 1,39 euro en caisse, l'acheteuse dispose de 16 serviettes hygiéniques. « *Partant du principe qu'une femme au flux moyen devra en utiliser 5 à 6 par jour, sur un cycle de cinq jours, il lui faudra acheter deux paquets par mois, et déboursier 2,78 euros. Soit 33,36 euros chaque année.* », indiquait l'article, non sans préciser qu'une femme est en moyenne réglée pendant une période de 35 ans, ce qui implique de déboursier 167,60 euros, et ce rien qu'en achetant des serviettes hygiéniques (et non d'autres types de protections souvent plus chères) d'entrée de gamme. [Le journal Le Monde a quant à lui](#) mis en place un « calculateur » permettant à chacun de connaître ses dépenses effectuées en matière de protections hygiéniques : une femme de 30 ans réglée à l'âge de 10 ans, dont la durée des règles est de 4 jours avec un quota de 4 serviettes hygiéniques par jour et sans l'usage de médicaments anti-douleurs (les femmes ayant des règles douloureuses peuvent souvent y avoir recours en automédication) aura dépensé 630 euros depuis 21 ans, soit 30 euros par an dont 2 euros de TVA.

Les protections périodiques, produits de première nécessité depuis... 2016

Il faudra d'ailleurs attendre l'année 2016 pour que les produits de protection hygiénique féminine soient considérés comme des produits de première nécessité : la « taxe tampon » a pris fin lorsque des députés ont adopté en décembre 2015 un amendement qui ramène de 20% à 5,5% le taux de TVA qui leur est appliqué. Mais cette mesure ne semble pas être la plus appropriée aux yeux de Maud Leblon, qui craint en effet que cette baisse de taxe ne profite surtout aux fabricants et distributeurs. « *C'était l'une des premières actions sur cette thématique. Mais le constat a posteriori c'est que cette baisse de TVA n'a pas eu d'impact si important pour les consommatrices, nous n'avons pas constaté de réelle différence en termes de prix. Il y a d'autres sujets plus impactant à mettre en oeuvre, il ne faut pas que cette mesure les occulte. On est qu'au début des actions qui peuvent être menées.* » Clarisse Le Court, fondatrice de l'entreprise spécialisée dans l'hygiène intime Claripharm basée à Saint-Alban se prononce quant à elle pour améliorer l'accès direct des consommateurs à ces produits hors circuits de distribution classiques. « *Nous proposons des distributeurs dans les entreprises avec notre gamme de produits réutilisables avec un prix favorisant le pouvoir d'achat des salariés. On travaille aussi avec les CE pour que le reste de la gamme soit accessible à 50%. Cela concerne aussi les hommes de ces entreprises qui ont des femmes et des filles et qui sont par ailleurs sensibilisés sur le sujet.* »

En attendant, l'annonce de nouvelles mesures de la part du gouvernement, l'enveloppe budgétaire débloquée permet l'émergence, récente épidémie de COVID-19 oblige, de projets locaux en articulation avec ceux financés au niveau national. Preuve en est, les départements sont de plus en plus nombreux [à lancer des appels à projets](#) portant sur ce domaine, ouverts aux associations, collectivités territoriales, partenaires sociaux, fondations ou établissements publics. Mais parmi les conséquences de la précarité menstruelle, celles-ci ne sont pas seulement économiques : elles sont aussi sanitaires. L'enquête la FAGE indiquait que 1 étudiant.e.s sur 10 fabrique ses propres protections faute de moyens financiers (bouts de tissus, coton ...). Au risque de développer des infections urogénitales (mycoses, vaginoses, infections urinaires) qui plus est difficiles à soigner pour les personnes les plus vulnérables, ayant souvent un faible accès au système de santé. Surtout, le coût d'achat peut s'avérer important sachant qu'il est essentiel, en cas de port de protections internes (tampons, cups), d'en changer régulièrement pour respecter le temps de port recommandé par le fabricant, et ainsi éviter le risque de choc toxique. L'Inserm estime ainsi [dans un point d'informations dédié](#) que le risque de syndrome de choc toxique est multiplié par deux lorsqu'on garde un tampon plus de six heures, et par trois quand le tampon est porté toute la nuit.

« La précarité mais pas au détriment de la qualité »

Pour Clarisse Le Court, la problématique de précarité menstruelle va donc sans conteste de pair avec une meilleure information, souvent manquante, quant à l'usage de ces produits, même accessibles. *« Sur les distributeurs, il n'y a pas toujours la notice ou la traçabilité du produit, ce n'est pas normal car il y a une directive européenne. La précarité mais pas au détriment de la qualité, c'est notre fer de lance. Pour les femmes précaires ou qui ne lisent pas le Français, qu'est-ce qu'on met en place comme visuels pour qu'elles aient accès à la bonne information afin qu'elles utilisent correctement les produits ? »* Bonne nouvelle, son entreprise vient de remporter l'appel d'offres de l'Organisation des Nations Unies ONU pour la précarité menstruelle, lui permettant d'être référencée auprès de 193 Etats et ONG pour son produit-phare : la coupe menstruelle, vendue avec sa « box » de transport et de désinfection. Considérée comme une alternative phare, et réutilisable donc plus écologiques, aux serviettes et tampons, son prix d'achat peut néanmoins sembler plus inaccessible (entre 18 et 30 € selon les marques et distributeurs) au même titre que la culotte menstruelle. Mais elle sera rentabilisée au bout de quelques cycles. *« Oui c'est difficile de payer 26 € en une fois mais en faisant le calcul c'est 10 cups en quarante ans, à toujours porter six heures pas plus, alors que les produits jetables sont synonymes de déchets comme le montrent les études. »*

Une question se pose donc : peut-on allier économie et écologie lorsqu'il s'agit de protections intimes, parfois peu accessibles ? C'est en tout cas le combat que l'entreprise et les associations mènent en parallèle : une composition plus transparente, donc plus fiable, de ces produits. L'une des revendications dans ce domaine consiste notamment à obliger les entreprises à rendre publique la composition des protections, de même que la révision des normes sanitaires et l'interdiction des produits nocifs au niveau français et européen. C'est à ce titre que la FAGE souhaite que le Gouvernement ainsi que l'Union Européenne fixent un prix unique des protections, et obligent les entreprises à rendre visibles les différents composants des protections périodiques. [En France, si l'ANSES*, saisie en 2018](#) par le Gouvernement à ce sujet, n'a pas mis en évidence de relation directe entre les propriétés physico-chimiques des matériaux des protections intimes et un risque d'augmentation du syndrome du choc toxique menstruel, elle recommande néanmoins *« aux fabricants d'améliorer la qualité des matières premières et de réviser certains procédés de fabrication . »* Une demande loin d'être anecdotique puisqu'elle fait l'unanimité. *« Nous voulons que les femmes puissent avoir accès à tous les types de protection et qu'elles soient les plus saines possible sans oublier la question de la praticité en lien avec les conditions d'hygiène. Si les industriels de ce secteur veulent garder leurs parts de marché, ils vont être obligés de trouver comment produire des solutions plus écologiques et moins chères. Notre combat se fait aussi à ce niveau, la balle est dans leur camp. »*, conclut ainsi Maud Leblon.

*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail